

Le DCC et systèmes d'information des RRC

Journée d'interface INCa / RRC
9 Décembre 2009

Référence : Journée d'interface INCa / RRC

Rédacteur : VLE

Version : v 0.0.1

Vérification : PEC

Validation : JYR

- Création de l'Agence des Systèmes d'Information Partagés de Santé en septembre 2009.
- Ses missions :
 - Développer les systèmes d'information partagés de santé dans le domaine de la santé et du secteur médico-social
 - Et notamment assurer la réalisation et le déploiement du DMP
 - Assurer la définition de référentiels, standards... contribuant à l'interopérabilité, à la sécurité (...), ainsi que la surveillance de leur bonne application

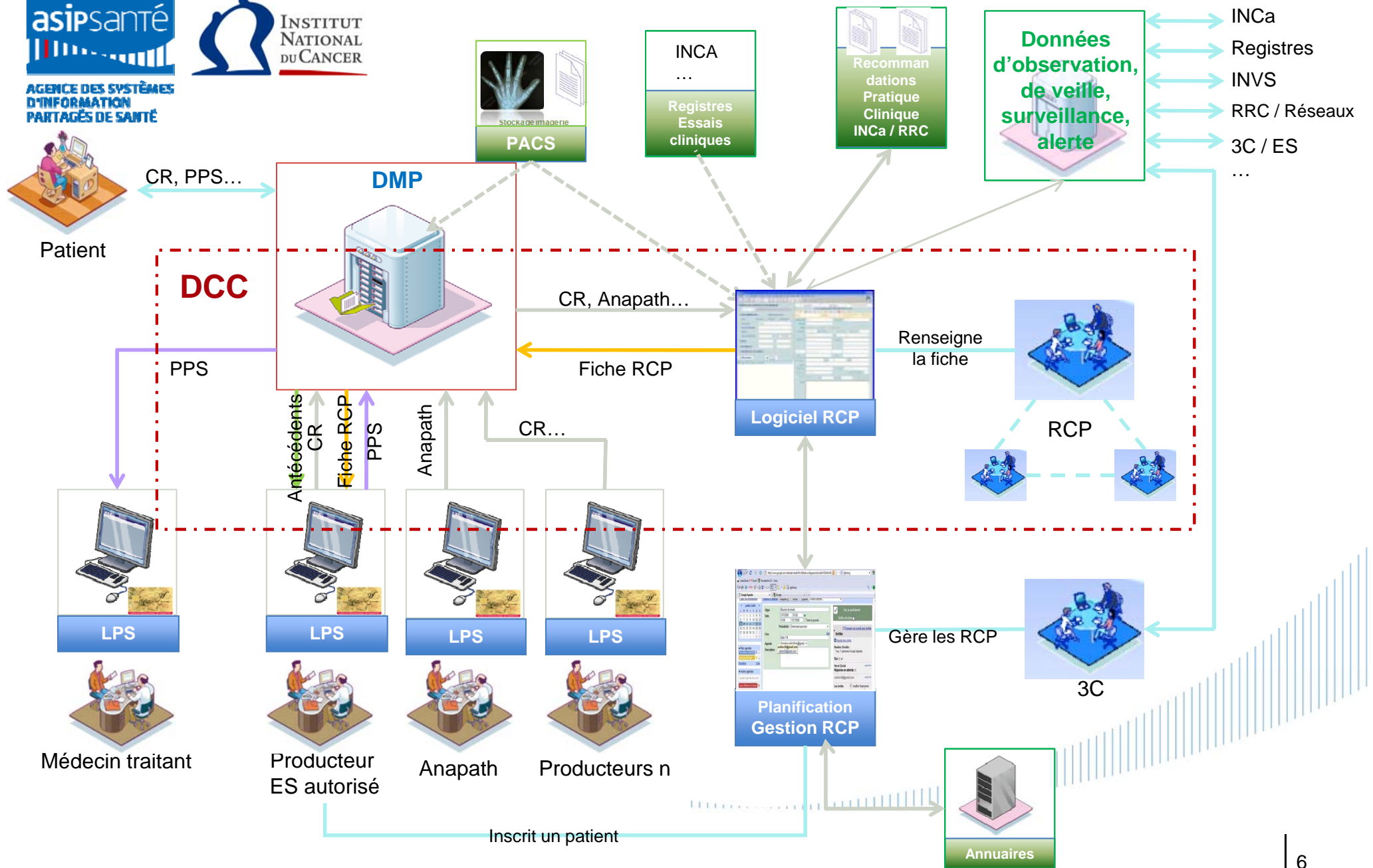
- Signature de l'accord de partenariat INCa / ASIP Santé
- Principes de la coopération :
 - L'INCa, qui assure la coordination et l'accompagnement des RRC, définit les besoins métiers du DCC :
 - Besoins en partage de documents spécialisés sur la base de processus de prise en charge des patients atteints de cancer
 - Contenus de ces documents et conditions d'usage.
 - L'INCa assure le déploiement du DCC et le suivi de ses usages.
 - L'ASIP Santé assure la maîtrise d'ouvrage du service DCC intégré au DMP :
 - Spécifications fonctionnelles des systèmes d'information sur la base des besoins métiers,
 - Définition des critères de sécurité et d'interopérabilité ,
 - Définition des exigences techniques pour l'hébergement national des données de santé
 - Hébergement des données du DCC.

- Périmètre de la coopération

- **Service DCC :**

- Le DCC est un service permettant à l'ensemble des soignants impliqués dans la prise en charge d'un patient atteint d'un cancer de partager entre eux et avec le patient l'ensemble des documents médicaux documentant cette prise en charge.
- Sur un plan technique, le service DCC met en œuvre :
 - Des fonctions de communication (importation et exportation) des données et documents au sein des applications habituellement utilisées par les professionnels de santé (logiciels de cabinet, SIH, logiciels de réseaux...)
 - Des infrastructures d'hébergement et des fonctions de sécurité communes avec le DMP intégrées aux applications utilisées par les professionnels
 - Un ensemble de documents plus ou moins structurés et plus ou moins spécifiques à la cancérologie, tous référencés dans une classification elle-même intégrée à un cadre national d'interopérabilité.

- **Systemes d'information régionaux en cancérologie**
 - Pour les RRC,
 - Pour assurer leurs missions de coordination, de connaissance et d'évaluation de l'activité et des pratiques régionales.
 - Pour l'Inca et l'Invs en particulier,
 - Pour le recueil de données nationales respectivement pour l'observation et la coordination des activités de cancérologie et pour le système de surveillance des cancers.



Plan d'actions

- **Systèmes d'information partagés de santé**
 - Cadre national d'interopérabilité
2 octobre 2009
 - Dossier de conception de l'INS- C
4 novembre 2009
 - DMP : appel d'offre lancé
T1 2010 (marché)
S4 2010 (disponibilité)
T1 2010
 - Groupe de travail sur le consentement
- **Spécifications DCC et SI de réseaux**
 - Groupe de travail regroupant 5/6 RRC
- **Cadre national DCC**
T1 2010
- **Structuration des données de cancérologie**
 - Listes d'items minimums d'anapath définis par l'INCa et SFP
 - Réunion IHE Anatomie pathologique France
19 novembre 2009
 - Publication CR Anapath
juin 2010

Plan d'actions

